

The background of the top half of the poster features several hands of different colors (pink, yellow, blue, green, orange) with simple faces drawn on them. The hands are arranged in a circular pattern, with some pointing towards the center and others outwards. The text "Accueil de Loisirs" is written in a large, pink, rounded font with a black outline, positioned over the top half of the hands.

Accueil de Loisirs

de Corcieux

PROJET

PEDAGOGIQUE



CORCIEUX 2016-2017

SOMMAIRE

DESCRIPTIF DU CENTRE

Historique

L'organisateur

Le fonctionnement

Page 03

Page 03

Page 03

Page 03

NOS INTENTIONS EDUCATIVES

Page 04

LE PUBLIC ACCUEILLI

Les enfants avec troubles de santé ou handicaps

Les tarifs

Page 05

Page 05

Page 05

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Page 06

LES THEMES

Page 07

LA GESTION QUOTIDIENNE DE L'ACCUEIL

Les salles disponibles et leur affectation

Une journée type

La vie en générale (pour les groupes de 3 à 11 ans)

La vie en générale (pour les groupes de 12 à 16 ans)

Les consignes pour toutes les tranches d'âges

Page 08

Page 08

Page 08

Page 09

Page 14

Page 14

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Le personnel de l'Accueil Collectif de Mineurs

La réunion d'équipe

Page 17

Page 17

Page 20

L'EVALUATION

Page 20

ANNEXES

PROJET D'ACTIVITE VIERGE

L'ARBRE A PROJETS

Page 21



DESCRIPTIF DU CENTRE

Historique :

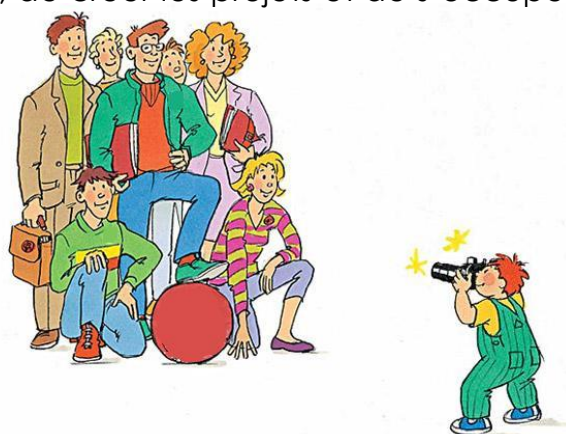
C'est la seizième année que cet accueil fonctionne à Corcieux. Réalisé sous la forme d'un test en juillet 2001, il a remporté un vif succès permettant d'évaluer les besoins de la population pour ce type d'accueil. Déclaré DDCSPP et PMI et inclus dans un contrat de développement des activités péri et extrascolaires avec la CAF 88 dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse, renouvelé en 2015 pour une durée de 4 ans et également inclus dans le PEDT de la commune.

L'organisateur :

La Mairie de Corcieux qui est organisatrice de l'Accueil de loisirs, a pour rôle de mettre en place les actions jeunesse, de créer les projets et de s'occuper de la gestion de l'ensemble.

La Mairie met à disposition de l'Accueil :

- Un directeur,
Des animateurs communaux,
Les locaux,
Un budget de fonctionnement.



Fonctionnement :

Enfants de 3 à 11 ans :

L'accueil de loisirs fonctionne la première semaine de toutes les petites vacances scolaires et les trois premières semaines des vacances d'été, en juillet, du lundi au vendredi. Il accueille les enfants de Corcieux et des Communes alentours.

L'Accueil de Loisirs se déroule dans les locaux de l'école maternelle et de l'accueil périscolaire. Certains locaux communaux pourront occasionnellement être utilisés pour certaines activités : salle des fêtes, salles socioculturelles, salles Multiactivités, gymnase.

Les activités sont réalisées en fonction du thème et des projets d'animation mis en place par l'équipe pédagogique, mais on y retrouve aussi les activités classiques inscrites dans un projet d'activités bien défini, des sorties à caractère sportif, éducatif, culturel ou ludique, des grands jeux... Le tout entrant dans une démarche éducative.

Jeunes de 11 à 16 ans :

L'accueil de loisirs fonctionne la deuxième semaine de toutes les petites vacances scolaires et les trois premières semaines des vacances d'été, en

juillet, du lundi au vendredi. Il accueille les enfants de Corcieux et des Communes alentours. Nous proposerons des activités de découverte et sportives, sans toutefois tomber dans la consommation.

NOS INTENTIONS EDUCATIVES

L'objectif du projet éducatif territorial (PEDT) est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part, les projets des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires et extrascolaires prolongeant et complétant le service public d'éducation. Il doit être construit en cohérence avec le contrat « enfance jeunesse » (CEJ) conclu pour 4 ans de 2015 à 2018.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des périodes d'activités différents entraîne la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent. Il faut accepter que dans ces temps il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, le fasse seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur.

Le Projet Educatif territorial permet de réfléchir ensemble à l'éducation des enfants et de rechercher de la cohérence dans la diversité des modes d'intervention.

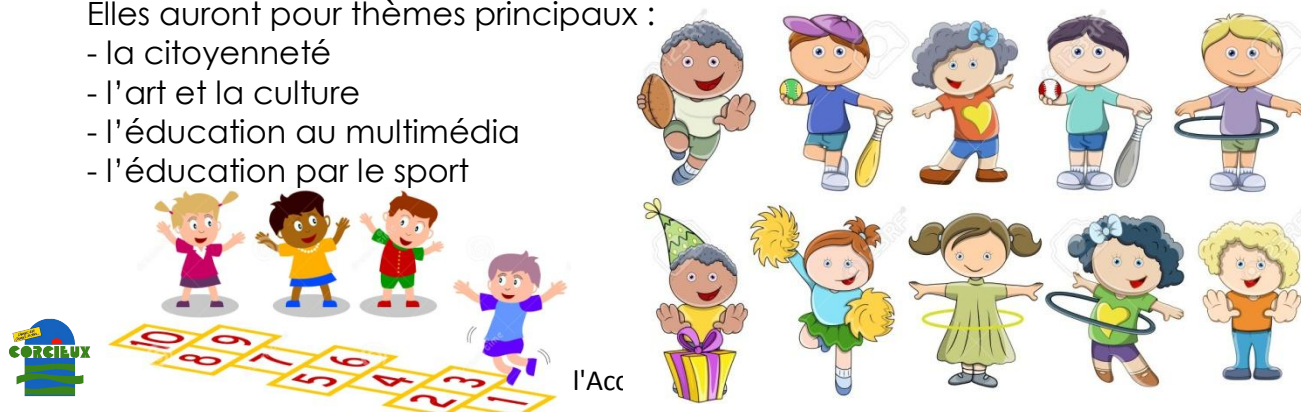
L'objectif est que les adultes ayant des fonctions et des rôles différents arrivent à se mettre d'accord pour construire un plan d'action basé sur des engagements partagés par tous les partenaires.

Les actions proposées devront permettre :

- l'épanouissement individuel de l'enfant
- l'accès à toutes les connaissances
- l'apprentissage de la vie citoyenne
- la prise en compte des enjeux du développement durable
- l'accès aux pratiques culturelles
- la promotion de la santé et de l'hygiène de vie
- la compréhension du monde

Elles auront pour thèmes principaux :

- la citoyenneté
- l'art et la culture
- l'éducation au multimédia
- l'éducation par le sport



LE PUBLIC ACCUEILLI

Durant les vacances scolaires, les enfants sont répartis en groupes selon leur scolarisation à l'école [PS + MS + GS], [CP + CE1 + CE2], [CM1 + CM2] et [collège], puis en sous groupe en fonction des activités proposées. Pour le mois de juillet [PS + MS], [GS + CP + CE1], [CE2 + CM1 + CM2] et [collège].

Les inscriptions se font en mairie au service Animation-Jeunesse.

L'Accueil de Loisirs est ouvert aux enfants scolarisés dans les écoles de l'ancienne CCVN et aux enfants de l'extérieurs selon les places disponibles.

Les parents doivent obligatoirement inscrire les enfants à la semaine, avec repas.

Les enfants avec troubles de santé ou handicaps :

Les enfants porteurs de handicap sont accueillis. L'équipe pédagogique, en lien avec les parents, met en place un accueil adapté (encadrement, activité, rythme de l'enfant,...). Un animateur référent est désigné pour s'en occuper particulièrement et être en lien avec la famille.

Les tarifs :

ENFANT DE CORCIEUX	Tarif normal	Tarif QF < 610€
ALSH journée enfant	10€	6€
ALSH ½ journée ados	6€	4€
Nuit camping	5€	5€

ENFANT EXTERIEUR	Tarif normal	Tarif QF < 610€
ALSH journée enfant	14€	10€
ALSH ½ journée ados	8€	6€
Nuit camping	5€	5€

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Respecter le rythme de vie et les besoins de l'enfant

Favoriser
l'accueil de
tous les
enfants

Garantir leur
sécurité
physique,
morale et
affective

Etre à l'écoute
de ses besoins

Permettre à
l'enfant d'être
acteur de ses
loisirs

Instaurer
un
dialogue
avec les
familles

Mettre en
place
d'un
cadre
dans
lequel
l'enfant
évolue en
toute
sécurité

Mettre en
place
d'un
planning
adapté
aux
besoins et
attentes
de
chaque
groupe

Mettre en
place de
temps de
parole et
d'
échange
afin de
cerner les
envies de
chacun

Proposer
un choix
diversifié
d'activité
s afin que
chacun
soit libre
de choisir
selon son
envie

Donner la
possibilité
du libre
choix

Favoriser un comportement citoyen

Favoriser l'entraide, la
coopération et la
solidarité

Favoriser un
comportement
éco-citoyen

Accompagner
l'enfant dans la
découverte de son
environnement

Mise en
place de
règles de vie

Mise en
place de
sorties
communes
à toutes les
tranches
d'âge

Responsabili
sation des
enfants
dans les
actes de la
vie
quotidienne

Mise en
place d'un
composteur

Mise en
place d'une
signalétique
visant à
changer les
comportem
ents

Découverte
du
patrimoine
local

Faire passer aux enfants de belles vacances

Favoriser
l'imaginaire
des enfants

Permettre à
l'enfant de
développer sa
créativité

Donner la
place aux jeux

Permettre à
l'enfant de
vivre des
temps forts

Mise en
place de
sessions à
thème

Création
d'un
environne-
ment en
fonction
du thème

Mise en
place
d'ateliers
sur le
thème

Proposition
d'activités
nouvelles

Mise en
place d'un
grand jeu
par session

Mise en
place d'un
mini
camps sur
l'été pour
les
préados

LES THEMES

DATES	3-6 ans	7-11 ans
Du jeudi 20 au vendredi 28 octobre	Les Arts 	
Du lundi 13 au vendredi 17 février	 Les Iles	
Du lundi 10 au vendredi 14 avril	La conquête de l'ouest 	
Du lundi 10 au vendredi 28 juillet	 Mythes et légendes	

DATES	12 - 16 ans
Du lundi 20 au vendredi 24 février	En route pour l'aventure 
Du mardi 18 au vendredi 21 avril	
Du lundi 10 au vendredi 28 juillet	

LA GESTION QUOTIDIENNE DE L'ACCUEIL

Les salles disponibles et leur affectation :

L'accueil collectif pour mineurs est constitué de différents lieux pour accueillir les groupes. Ainsi, les tranches d'âges des enfants de l'école maternelles et de l'école élémentaire ne sont pas dans les mêmes locaux, sauf pour les temps d'accueil de garderie avant et après l'accueil et au moment des repas.

Les locaux de la maternelle :

La Rotonde : salle d'activités équipée de mobilier pour la petite enfance.

La salle du sous-sol : salle équipée pour les ateliers cuisine.

La classe petite section pour la sieste.

Les sanitaires : équipés de 5 WC, 4 urinoirs, une baignoire et un lavabo circulaire, le tout adapté à la petite enfance.

Les locaux de l'école élémentaire :

La salle citron : salle d'activités équipée de mobilier.

La salle myrtilles : salle d'activités équipée de mobilier.

La salle du sous-sol : salle équipée pour les ateliers cuisine.

La salle informatique.

Nous avons également accès à la cour de l'école élémentaire et maternelle, à la salle des sports, à la salle des fêtes, aux salles socioculturelles et au cinéma.

Une journée type :

Celle-ci peut s'articuler de différentes façons selon le type d'activités proposée.

Enfants de maternelle :

HORAIRES	EVENEMENTS
07h30 à 08h30	Garderie
08h30 à 09h00	Accueil des enfants
09h00 à 09h30	Jeux collectifs
09h45 à 11h15	Activités
11h15 à 11h45	Temps libre dans la cour
12h00	Repas

Jusqu'à 15h00	Temps calme ou sieste
15h15 à 16h15	Activités
16h30	Goûter
17h00 à 17h30	Départ des enfants
17h30 à 18h30	Garderie

Enfants de l'école élémentaire :

HORAIRES	EVENEMENTS
07h30 à 08h30	Garderie
08h30 à 09h00	Accueil des enfants
09h00 à 09h30	Présentation de la journée et mise en train
09h30 à 11h30	Activités
11h30 à 11h50	Temps libre dans la cour
12h00	Repas
Jusqu'à 14h15	Temps calme
14h15 à 16h20	Activités
16h30	Goûter
17h00 à 17h30	Départ des enfants
17h30 à 18h30	Garderie

La vie en générale (pour les groupes de 3 à 11 ans) :

L'accueil :

L'accueil a lieu le matin entre 8h30 et 9h dans les salles périscolaires ou en extérieur.

Place de l'enfant :

Accueil des enfants : au choix plusieurs ateliers sont installés. Les enfants sont en temps libre pendant ce temps là, sous la vigilance des animateurs.

De plus, ils pourront aussi effectuer une activité encadrée par un animateur. Ils pourront se concentrer sur une activité, prendre un temps pour s'adapter à l'ambiance, se reposer ou discuter avec leurs copains ou un animateur...

Equipe d'animation :

Un animateur à l'accueil enregistre l'arrivée des enfants, et fait la passerelle Famille/Accueil de Loisirs. Les autres animateurs accueillent les enfants dans la salle d'accueil avec des jeux de société. Un animateur sera porteur d'une "petite" activité.

Activités proposées :

Activités en libre accès : jeux de société, jeux de construction, lecture, dessin/coloriage. Activités portées par un animateur : animation d'une durée courte où les enfants peuvent venir à tout moment.

Présentation de la journée, Mise en train :

La mise en train a lieu le matin entre 9h00 et 9h30 dans les salles périscolaires, au gymnase ou en extérieur.

Place de l'enfant :

Passage aux toilettes, appel, jeux de mise en train.

Equipe d'animation :

Les animateurs font la présentation des activités, la répartition des groupes selon le choix des enfants, encadre le passage aux toilettes et propose une activité de mise en train.

Activités proposées :

Jeux collectifs, chanson ou une réunion avec les enfants pour prendre des décisions.

Activités du matin :

Les activités ont lieu de 9h30 à 11h30.

Place de l'enfant :

Choix pour l'enfant de l'activité qu'il souhaite réaliser selon son humeur, ses envies et ses besoins du moment. Nous proposons des activités dans différents domaines :

- Le jeu, sous ses différentes formes (jeux sportifs, jeux d'équipe, jeux de société, jeux de fiction, de construction, grands jeux...) ;
- Les activités d'expressions manuelles, artistiques, plastiques, dramatiques... ;
- Les activités de découverte (sorties, visites de musée, cinéma, théâtre, découverte du milieu naturel, découverte d'autres milieux...) ;
- Les activités physiques et sportives (foot, basket, escalade...);
- La lecture, le conte... ;



Chaque matin, durant les petites vacances, un atelier cuisine sera proposé pour la confection du goûter de l'après midi, pour l'ensemble des groupes.

A chaque session, un équilibre est recherché entre ces activités. Elles sont organisées en fonction du thème de la semaine et sont adaptées aux besoins et aptitudes des enfants.

Equipe d'animation :

Les animateurs proposent des activités qu'ils auront préparées et décidé eux-mêmes de faire lors de la réunion de préparation. Nous nous efforçons de prendre en compte chaque enfant et de le valoriser en toute occasion, de le rendre acteur de ses loisirs en étant à l'écoute de ses propositions et en lui laissant une part d'autonomie dans l'organisation des activités.

Réaliser une activité cuisine avec les enfants est possible et peut répondre à différents objectifs pédagogiques comme par exemple :

- Le développement de l'autonomie, en leur apprenant à faire seul.
- La découverte des saveurs et l'initiation au goût.
- Le toucher pour les plus jeunes.
- La découverte de l'hygiène....

Il est nécessaire pour mettre en place ce type d'activités que l'animateur veille à respecter l'ensemble des règles d'hygiène (voir en annexe). Il est nécessaire d'apporter une attention particulière aux règles d'hygiène (lavage des mains...).

Activités proposées :

Ces activités peuvent rentrer dans le cadre d'un projet d'animation, ou se raccorder à un thème, ou encore être à l'initiative des enfants lors d'une demande en réunion d'enfants.

Temps libre :

Le temps libre a lieu dans la cour ou dans les salles de 11h30 à 11h50.

Place de l'enfant :

Durant ce temps, qui peut se faire en intérieur ou en extérieur, l'enfant s'oriente vers des activités libres. Ce temps permet aux enfants d'avoir un sas de décompression dans la concentration de la matinée et de se dégourdir l'esprit et le corps.

Equipe d'animation :

L'équipe d'animation reste vigilante pendant ce temps libre, répond présente aux enfants qui la sollicite mais n'est pas meneuse d'une activité planifiée. L'équipe n'est en aucun cas passive.

Activités proposées :

Les enfants peuvent effectuer pendant ce temps des jeux collectifs, jeux de ballons... mais aussi d'autres petits jeux spontanés. De plus, ils ont aussi accès aux jeux de construction, livres, dessins, jeux de société...



Le repas :

Le repas a lieu à la salle des fêtes à partir de 12h00.

Place de l'enfant :

Les enfants sont répartis par tables de 8 et choisissent leurs places eux-mêmes. Ils sont amenés à se servir eux-mêmes, à organiser pour débarrasser leurs tables. C'est un moment de convivialité, favorable aux discussions.

Equipe d'animation :

Elle veille à ce que ce temps se passe dans le calme, à ce que les enfants mangent convenablement et goûtent à tout. De plus, les animateurs sont répartis à chaque table avec les enfants.

Activités proposées :

Il n'y a pas d'activités proposées aux enfants pendant ce temps.

Temps calme :

Le temps calme a lieu dans la cour ou dans les salles, de la fin du repas jusqu'à 14h15 ou 15h00 pour les enfants de maternelles.

**Place de l'enfant :**

C'est le moment du retour au calme pour les enfants afin de favoriser leur digestion et pour répondre au mieux à leur rythme.

3-6 ans : temps de sieste pour ceux qui en ont besoin ou au minimum temps de repos. Les enfants qui s'endorment ne seront pas réveillés à un moment précis, leur réveil se fera de façon échelonnée et selon le rythme et les besoins de chacun. Pour les autres, petit à petit le temps de repos se transformera en temps calme.

6-11 ans : temps calme, les enfants pourront participer à des activités calmes intérieures ou extérieures qui leur permettent de se reposer de se recentrer ou bien, s'ils le souhaitent, s'allonger ou lire un livre.

Equipe d'animation :

3-6 ans : Un animateur sera chargé de la sieste, il accompagnera les enfants au sommeil en leur proposant une histoire ou de la musique douce. Un autre animateur est chargé d'encadrer le temps de repos et de proposer des activités calmes. Les animateurs s'organisent pendant ce temps pour effectuer leurs pauses en roulement.

6-12 ans : Les animateurs encadrent ce temps en veillant à ce que les enfants restent bien au calme : conter une histoire, proposer des activités calmes. Les animateurs s'organisent pendant ce temps pour effectuer leurs pauses en roulement.

Activités proposées :

3-6 ans : Des activités favorisant la position assise des enfants, ou allongé : conter une histoire, petite activités plastiques...

6-12 ans : activités en autonomie en intérieur ou à l'extérieur.

**Activités de l'après-midi :**

Les activités ont lieu de 14h15 à 16h15.

Place de l'enfant :

3-6 ans : Pour ceux qui font la sieste, ils pourront continuer à dormir jusqu'au moment du goûter. Pour les autres, ceux qui ne dorment pas, ils pourront participer aux jeux mis en place par l'équipe d'animation.

6-12 ans : Les enfants pourront participer aux jeux mis en place par l'équipe d'animation selon leur choix. Nous donnerons la possibilité aux enfants de proposer leurs activités les vendredis après-midi.

Equipe d'animation :

3-6 ans : Un animateur reste pour surveiller ceux qui dorment, accompagne ceux qui se réveillent, les oriente vers les activités. Le reste de l'équipe encadre les enfants dans des activités qu'ils auront préparées.

6-12 ans : Les animateurs proposent et encadrent les enfants dans les activités qu'ils auront préparées.

Activités proposées :

Les activités proposées l'après-midi sont en général des jeux ou des grands jeux ou les enfants peuvent se dépenser de manière ludique, le vendredi après-midi laissant la place aux propositions des enfants.

Le goûter :

Le goûter a lieu à 16h30, à la rotonde ou sous le préau extérieur.

Place de l'enfant :

Moment propice au partage autour d'une collation réalisée le matin par les enfants.

Lors des petites vacances, le goûter sera pris en commun avec les différents groupes d'âges.

Lors des grandes vacances, le goûter sera pris en groupe, sur le lieu de l'activité ou dans une salle.

Equipe d'animation :

L'équipe veillera à ce que ce moment se déroule dans le calme, et le partagera avec les enfants.

Activités proposées :

Pas d'activités spécifiques proposées pendant ce temps-ci. Les enfants pourront être amenés à avoir des responsabilités telles que la distribution du goûter ou l'aide au rangement du goûter.

Les camps :

Nous organisons des nuits camping lors de la deuxième semaine de fonctionnement de juillet afin de proposer aux 8 - 11 ans un espace de vie différent, où chacun pourra évoluer dans la vie en collectivité avec l'accompagnement d'adultes responsables et garants du bon fonctionnement du camp. Les objectifs du camp reprennent dans leur globalité les objectifs de l'accueil de loisirs.

Accueil du soir : Départ échelonné

L'accueil du soir a lieu de 17h00 à 17h30, dans la cour où dans les salles périscolaires.

Place de l'enfant :

Les enfants sont en temps libre pendant ce temps là, sous la vigilance des animateurs.

Equipe d'animation :

Un animateur se placera à l'accueil pour veiller à ce que les enfants partent avec les personnes autorisées, et pour faire le lien ALSH / Famille. Un



animateur sera chargé du rangement et de la vaisselle. Le reste de l'équipe est en surveillance, encadrement de ce temps.

Activités proposées :

Activités en libre accès : jeux de société, jeux de construction, lecture, dessin/coloriage, jeux de ballons...

Le bilan de la journée avec les enfants :

Pour le groupe des 3/6 ans :

Lors des goûters, les animateurs questionneront les enfants sur le déroulement de la journée afin d'établir un bilan.

Pour les 6/11 ans :

Les animateurs, seront à l'écoute des points de vue des enfants, afin d'améliorer au mieux le déroulement de l'accueil de loisirs.

Tout au long de la journée, les enfants pourront faire part de leurs ressentis, dire de ce qui va ou ne va pas, aussi bien pour le fonctionnement, la vie quotidienne et les relations avec les animateurs et les autres enfants.

L'entretien des locaux :

Chaque animateur rangera sa salle avec les enfants. L'animateur veillera à la propreté de sa salle pour faciliter le nettoyage par les agents d'entretien.

La vie en générale : (pour le groupe 12 à 16 ans)

L'accueil de loisirs 12-16 ans fonctionne de 13h30 à 17h30 (sauf si l'activité proposée nécessite un nouvel horaire. Dans ce cas, le jeune est averti.)

Un programme d'activités est diffusé pour permettre aux jeunes d'en prendre connaissance avant la session.



Les camps :

Nous organisons des camps (ou nuit camping) afin de proposer aux jeunes de 12 à 16 ans un espace de vie différent, où chacun pourra évoluer dans la vie en collectivité avec l'accompagnement d'adultes responsables et garants du bon fonctionnement du camp. Les objectifs du camp reprennent dans leur globalité les objectifs de l'accueil de loisirs.

Les consignes pour toutes les tranches d'âges :

Les transports :

A pied le code de la route impose aux groupes de piétons :

En agglomération, d'utiliser les trottoirs.

S'il n'existe pas de trottoir: le groupe de piétons doit se tenir en colonne par 2, sur la droite de la chaussée dans le sens de la marche, de manière à laisser libre au moins la moitié gauche de la route.

Toutefois, lorsqu'ils marchent en colonne un par un, ils doivent, en dehors des agglomérations, se tenir sur le bord gauche de la chaussée dans le sens de

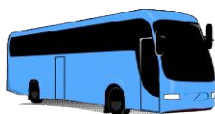
leur marche, sauf si cela est de nature à compromettre leur sécurité ou dans des circonstances particulières.

Cette marche se fera si possible avec le port de vêtements clairs ou avec des brassières réfléchissantes.

Il faut éviter les déplacements nocturnes. En fin de journée, lorsque la visibilité n'est pas optimale, le déplacement devra s'effectuer de manière à ce que le groupe puisse être vu par les automobilistes (éclairage blanc ou jaune à l'avant, rouge à l'arrière, port de brassards au bras gauche ou brassières pour l'ensemble du groupe)

La longueur du groupe en marche doit être limitée (scinder si groupe important). Le nombre d'accompagnateurs devra être conforme aux normes d'encadrement du type d'accueil concerné et selon l'âge des enfants mais en aucun cas il ne devra être inférieur à 2 (1 devant 1 derrière)

La traversée de la chaussée devra se faire aux passages protégés matérialisés



En bus :

Obligation du port de la ceinture de sécurité aux occupants des autobus et autocars :

L'obligation du port de la ceinture de sécurité concerne les occupants des véhicules de transport en commun de personnes, lorsque les sièges sont équipés d'une ceinture de sécurité. Cette nouvelle obligation ne s'applique que dans les véhicules équipés de ceintures de sécurité à la construction.

Cette obligation s'applique à tous les conducteurs et passagers d'un autocar, adultes et enfants, dès lors que les sièges qu'ils occupent sont équipés d'une ceinture de sécurité, y compris lorsque l'autocar est immatriculé dans un autre pays.

Règles élémentaires de sécurité :

L'organisateur est responsable du choix du transporteur et doit désigner un chef de convoi qui veillera à :

- Posséder la liste des enfants
- Rappeler les consignes en cas d'accident ou d'incendie, les recommandations aux enfants pour le bon déroulement du voyage
- Faire l'appel des enfants avant chaque montée (bus, minibus, avion ou train)
- Compter les enfants à la descente
- Ne pas faire descendre les enfants côté route
- Après la descente, pour traverser la chaussée, il est conseillé d'attendre le départ du car ou, lorsqu'il est stationné dans le sens de la marche, de faire traverser les enfants derrière et non devant celui-ci afin de voir et d'être vus par les véhicules
- Les enfants doivent être impérativement assis et ne pas circuler dans les allées
- Un animateur se trouve près de chaque porte ou issue de secours. Un animateur peut également être placé au centre du car

- Établir un tour de veille pendant le transport de nuit
- Définir au préalable les différents arrêts prévus et donner un exemplaire à l'organisateur
- Vérifier le bon état du moyen de transport (exemple pour le car : vérification de l'état des pneus, du bon fonctionnement des issues de secours, des moyens d'extinction)

Si un chauffeur vous paraît mettre en péril ses passagers par un comportement irresponsable caractérisé, faites le stopper dans les meilleurs délais et informez la gendarmerie.

Les sorties dans un parc de loisirs :

Préparation de la visite

- La visite doit être inscrite dans le projet pédagogique et préparée avec les enfants
- Prendre en compte les références de poids et de tailles mentionnées par les parcs. Les attractions et manèges seront donc sélectionnés en fonction :
 - ◆ De l'âge des enfants
 - ◆ Du taux d'encadrement prévisible et disponible lors de la visite
- Les conditions d'accès et de fonctionnement de chaque manège doivent être connues, afin d'adapter le taux d'encadrement à chaque situation : wagonnets, embarcations, nacelles...
- Définir le taux d'encadrement nécessaire qui résulte des choix effectués. Certains manèges exigent un taux d'encadrement renforcé (ex : 1 adulte par embarcation de 3 ou 4 enfants ; 1 adulte par wagonnet aérien de 2 enfants)

Lors de la visite

- Les enfants doivent rester groupés et facilement repérables (casquette, tee-shirt, bandeau permettant une identification rapide)
- Éviter les sacs à dos encombrants ou vêtements mal adaptés et vestes non fermées
- Définir pour chaque attraction la taille du sous-groupe, groupe et les animateurs référents qui accompagnent les enfants
- Prévoir de l'eau et un goûter





L'équipe pédagogique (animateurs communaux et vacataires réguliers) se retrouvera pour un travail en commun, animé par le directeur, dans le mois qui précède les sessions.

Lors de ces rencontres nous travaillerons sur les projets, sur la charte de qualité et sur le fonctionnement de l'accueil afin :

- D'analyser notre travail en référence au projet pédagogique. l'équipe peut amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.
- De préparer les activités.
- De mettre en place des projets.
- D'échanger au sujet les enfants afin de mieux répondre à leurs besoins.

L'équipe a à sa disposition une documentation (fichiers d'activités, revues pédagogiques, réglementation, possibilités d'activités dans les environs, textes et documents pédagogiques...). Chacun est garant de la mise à jour et du respect de ces outils de travail.

Le personnel possède au minimum les diplômes requis pour l'accueil et l'animation des tranches d'âges accueillies aussi bien le personnel occasionnel que le personnel communal. La commune embauche pour la période estivale des animateurs en contrat à durée déterminée par période d'une semaine. Cela nous permet à la fois d'être au-dessus des normes dites d'encadrement et d'apporter un renfort et un nouveau dynamisme à l'équipe.

Le personnel de l'Accueil Collectif de Mineurs est le suivant :

Un Directeur (Brevet d'Etat + BAFD)

Responsable des enfants, de l'encadrement, de l'équipe, il dirige l'équipe d'animation en assurant la formation pédagogique. Il applique le projet éducatif, élabore le projet pédagogique avec l'équipe et en est le garant. il prévoit les budgets et la facturation. Il gère les ressources humaines, les inscriptions, le



administratif propre à l'accueil collectif pour mineurs. Il fait le lien avec les parents et la mairie et relate son travail à l'Adjoint délégué à la jeunesse.

Arrêté du 22 juin 2007 Art.16 Le directeur est responsable de son équipe (direction, animation, personnel de service). Il est force de proposition sur la pédagogie et l'animation. Il met en œuvre un dispositif permettant à son équipe de s'approprier le projet éducatif de la mairie pour le décliner en projet pédagogique de l'accueil. Il est garant de la mise en œuvre de ce projet. Tout au long de la session, ainsi que lors du bilan, le directeur doit assumer les fonctions de coordination, d'organisation, de gestion, d'évaluation...afin de permettre à chacun des membres de l'équipe d'être partie intégrante du projet pédagogique. Il développe également le partenariat et la communication entre tous les acteurs dont les parents. L'évaluation des stagiaires en formation BAFA ou BAFD se fait en lien avec le projet pédagogique. Elle s'organise à un moment adapté et distinct des activités. Ce moment se déroule en compagnie du stagiaire avec qui le directeur échange à partir de critères d'évaluation clairement établis avant ou au plus tard au début du séjour.

Un adjoint pédagogique (Stagiaire BAFD)

Il travaille en partenariat avec le directeur, il le seconde dans son action.

Il coordonne les équipes d'animation et veille au respect du projet.

Il a des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs :

- De socialisation qui consistent à transmettre un langage, des attitudes, des comportements et à faire repérer les contraintes et les règles de l'organisation propre au séjour.
- De transmission des connaissances qui consistent à faire acquérir des savoir faire, des capacités de communication, des savoirs théoriques en lien avec la pratique.
- D'évaluation qui consistent à aider l'animateur à mesurer l'écart entre le profil de poste et sa mise en pratique.

Il est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction en ce qui concerne le suivi du projet pédagogique.

Il organise l'accueil et le départ des enfants avec le directeur.

Il a un rôle de formation des animateurs et de suivi des animateurs stagiaires.



Des animatrices communales (BAFA ou CAP Petite Enfance)

Elles animent les activités selon ce qui est établi en réunions de travail Elles assurent le périscolaire du matin. Elles assurent l'entretien des locaux le soir. Elles assurent la sécurité morale et physique des enfants, le relationnel avec les familles.

Arrêté du 22 juin 2007 Art.2 L'animateur participe, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'accueil, en référence au projet éducatif. Il encadre la vie quotidienne, les activités et la vie collective. Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs dont les parents.

Des animateurs vacataires (en fonction des besoins)

Ils animent les activités selon ce qui est établi en réunions de travail. Ils assurent la sécurité morale et physique des enfants, le relationnel avec les familles.

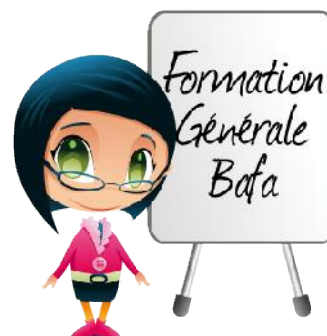
Arrêté du 22 juin 2007 Art.2 L'animateur participe, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre du projet pédagogique de l'accueil, en référence au projet éducatif. Il encadre la vie quotidienne, les activités et la vie collective. Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs dont les parents.

Des animateurs stagiaires (en fonction des demandes)

Arrêté du 22 juin 2007 Art.7 et 12 Il a le même rôle qu'un animateur titulaire d'un BAFA. Il fait partie intégrante de l'équipe d'animation. A ce titre, il bénéficie des mêmes droits et doit répondre aux mêmes obligations que les autres animateurs.

L'animateur stagiaire sera évalué par le directeur ou adjoint selon des critères :

- Connaître les bases de la réglementation.
- Mener des activités adaptées aux enfants.
- Participer aux activités.
- Être actif en réunion.
- Travailler en équipe.
- Élaborer et évaluer un projet d'animation.
- Savoir solliciter de l'aide.
- Savoir respecter les autres.



Les animateurs (communaux, vacataires et stagiaires)

L'animateur participe au sein d'une équipe à la mise en place du projet pédagogique conduit par le directeur, en cohérence avec le projet éducatif de l'organisme. Il est en contact direct avec les enfants et doit veiller à leur **sécurité physique, morale et affective** sur l'ensemble du séjour. Pour cela il doit **respecter et donc connaître le cadre réglementaire** des accueils collectifs de mineurs.

Il doit construire **une relation de qualité** avec les mineurs qui lui sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective. Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs : parents, intervenants, personnels de service... Il doit donc manifester une réelle capacité à travailler en équipe.

Il encadre et **anime la vie quotidienne**, fait respecter les règles de vie et doit être capable de proposer et d'encadrer **des activités adaptées à l'âge et aux besoins des mineurs** : jeux, animations, activités manuelles.

Requis : Les animateurs qui assistent le directeur doivent être âgés de 18 ans au moins, 17 ans s'ils sont titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) ou en cours de formation ou équivalent.

Un agent pour l'entretien de la salle de restauration

Il assure l'entretien de la salle de restauration et annexes dans l'application des normes H.A.C.C.P.

La réunion d'équipe :

Dès que les enfants seront partis, chaque soir une réunion a lieu avec l'équipe pour mieux repérer les difficultés, les besoins, les conflits afin d'adapter les choses auxquelles nous n'aurions pas pensé ; pour améliorer le fonctionnement autant pour les animateurs que pour les enfants. Ce moment permet la préparation de la journée du lendemain. Si besoin, l'animateur doit savoir adapter ce qu'il avait prévu à la réalité du moment mais il ne peut être question d'improvisation totale, source d'inquiétude et d'insécurité tant pour l'animateur que pour l'enfant.



L'EVALUATION



L'évaluation permet de mieux comprendre les raisons des difficultés rencontrées ou les facteurs de réussite et de capitaliser les acquis de l'expérience. Elle s'appuie sur le travail fourni par l'équipe pédagogique d'après des critères d'évaluation.

Qu'est-ce qu'évaluer ? Pourquoi évaluer ?

- Évaluer, c'est rendre des données objectives et des jugements subjectifs.
- Évaluer, c'est mesurer l'écart entre les effets attendus et les résultats obtenus.
- Évaluer, c'est comprendre pour permettre de choisir.
- Évaluer, c'est réguler et réajuster par rapport aux orientations initiales.

Qu'est-ce qu'on évalue ?

En fonction des besoins, deux types d'évaluation pourront être envisagés :

- l'évaluation globale : elle concerne le fonctionnement global de l'Accueil de Loisirs.
- l'évaluation thématique : concerne des secteurs spécifiques de la vie du Centre (locaux, gestion du personnel, projet particulier).

Une réunion sera organisée avec les animateurs chaque lundi, mercredi et vendredi et un bilan sera demandé en fin de session à chaque personne. Ce bilan devra rendre compte le plus précisément possible des observations sur :

- | | |
|----------------------------|-----------------|
| • Le projet | • Les activités |
| • L'équipe | • Les sorties |
| • Le fonctionnement | • Les repas |
| • Les enfants | • Les réunions |
| • Les parents / la famille | • Les moyens |
| • L'accueil | |

Le bilan devra être rendu au Directeur de l'ACM dans les huit jours suivant la session.

A

N

N

E

X

E

S

Projet d'activité - Corcieux



Nom de L'activité

Âge

Effectif

Lieu

Durée

Objectifs

Matériel nécessaire / Coût

Sensibilisation / Aménagement

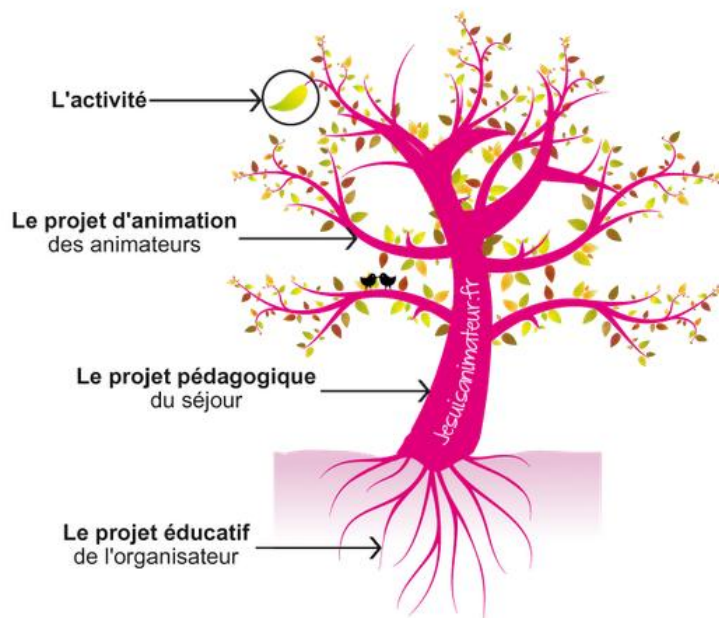
Déroulement

Conclusion / Rangement

Animateurs requis

L'ARBRE À PROJETS

LES NIVEAUX DE PROJETS EN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS



Rien de tel qu'un **arbre** pour représenter les différents niveaux de projets en accueil collectif de mineurs.

Le projet éducatif

Représenté par les racines, le **projet éducatif** est rédigé par l'organisateur. Il définit ses valeurs éducatives à long terme et concerne l'ensemble des séjours qu'il organise. Il est généralement rédigé pour plusieurs années, même si certains organisateurs le réactualisent régulièrement.

Exemple d'intention éducative : favoriser chez l'enfant l'apprentissage de l'autonomie

Le projet pédagogique

Représenté par le tronc, le **projet pédagogique** est rédigé par le directeur en concertation avec les animateurs. Sur la base du projet éducatif de l'organisateur, il précise les objectifs du séjour et les moyens mis en œuvre pour les atteindre. Ce projet sera spécifique à un séjour donné, à une période donnée, à une équipe donnée.

Exemple d'objectif pédagogique : apprendre aux enfants à gérer leur espace de vie (la chambre)

Le projet d'animation ou projet de fonctionnement

Représenté par les branches, le **projet d'animation** – ou **projet de fonctionnement** – est élaboré par l'équipe d'encadrement. Sur la base du projet pédagogique et en concertation avec les enfants, il s'agit de traduire les objectifs et les moyens généraux en **un ensemble d'activités autour d'un thème central**. Le projet d'animation sera spécifique à un séjour donné voire même à une tranche d'âge si il y en plusieurs.

Le projet d'activité

Représenté par la feuille, le **projet d'activité** est élaboré par un ou plusieurs animateurs. À partir du cadre fixé par le projet d'animation et en concertation avec les enfants, il précise de manière concrète le fonctionnement d'une **activité**. Il ne dure que le temps de l'activité.